

Les pêcheurs avertis d'une recrudescence du trafic de drogue



Les adhérents de l'APPC étaient réunis en assemblée générale, samedi, à Camaret-sur-Mer.

● Samedi, salle Saint-Ives, à Camaret-sur-Mer, Pierre Gourmelen, président de l'Amicale des pêcheurs plaisanciers de Camaret-sur-Mer (APPC), a présenté les vœux de l'association aux adhérents et aux représentants de la commune et des associations locales. Comme tous les ans, il a tenu à faire le point sur les nouvelles réglementations concernant la pratique de la pêche de loisir, notamment la pêche du lieu jaune, du bar et du homard.

95 adhérents

Par ailleurs, le président de l'association - qui compte 95 adhérents - a tenu à préciser : « Les représentants des douanes nous ont signalé une recrudescence du trafic de drogue et donné quelques conseils sur la conduite à tenir en cas de découvertes de ballots suspects en mer ou à terre ». En mer, il est conseillé de ne pas toucher ni embarquer le colis suspect, de localiser la position du

ballot (position GPS et heure) et de contacter le Cross par téléphone au 196 (en évitant d'utiliser la VHF). À terre, après s'être localisé, contacter les douanes au 09 70 25 51 58 ou composer le 17.

En l'absence du maire, Joseph Le Mérou, retenu, c'est en direction de Majo Le Roux-Le Page, adjointe en charge du port, que Pierre Gourmelen a rappelé : « Nous sommes toujours dans l'attente des travaux prévus au local d'APPC ». Après avoir lu le message de l'édile, qui a rappelé les actions 2024 et les projets 2025 pour le port, l'adjointe a répondu : « Il est vrai que les services techniques ont été très occupés par la mise en place des locaux des personnels soignants. Nous ferons en sorte qu'en 2025, ce point soit réglé ».

Pratique

Site internet www.appcamaret.fr ; référent douanes : Gilles Pouliquen, tél. 06 56 84 73 56.